



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION DE LA FORMATION  
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE  
DE L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE  
N° CFVU-2018-047  
SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018**

**POINT 2**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CFVU DU 24 MAI 2018**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), en sa séance du 20 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Ange Polidori, Vice-président de la CFVU de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,

Vu le code de l'éducation et notamment L712-6-1,  
Vu les statuts de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse modifiés et approuvés le 27 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 24 mai 2018, tel qu'annexé à la présente délibération.

Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité

Membres composant la commission : 33  
Membres présents (10) ou suppléés (7) : 17  
Membres absents et non suppléés : 16

UNIVERSITÉ D'AVIGNON  
ET DES PAYS DE VAUCLUSE  
**DAGAP**  
Service des affaires générales  
et institutionnelles  
Campus Hannah Arendt  
Site Centre-ville  
74 rue Louis Pasteur – Case 1  
84029 AVIGNON CEDEX 1  
<http://www.univ-avignon.fr>

Avignon, le 29 janvier 2019

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Philippe ELLERKAMP



Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le **21 FEV. 2019**